



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### CANADA.

(Par voie d'Angleterre.)

Les nouvelles reçues ce matin du Canada vont jusqu'au 8 novembre. Les opérations militaires sont poussées avec activité; et l'on est à même maintenant de comprimer sur le champ tout mouvement qu'oserait tenter le parti Papineau. On attend à Montréal des troupes de Halifax pour renforcer la garnison. Une proclamation a été publiée à Montréal pour avertir le peuple du danger qui le menace s'il se joint à la procession des *filles de la liberté*, comme on appelle le parti Papineau. Ceux-ci avaient manifesté leur intention de tendre les maisons de draperies tricolores, dans les rues où devait passer leur procession.

Les habitants du Haut Canada ont résolu de former un corps de volontaires pour soutenir le parti constitutionnel dans les basses provinces.

### ÉTATS-UNIS.

(Par voie d'Angleterre.)

Le paquebot *Samson* est arrivé à Londres avec des nouvelles de New York, en date du 10 novembre. Les journaux qu'il apporte sont remplis de détails sur les élections qui venaient d'avoir lieu dans cette grande cité commerciale. Le parti whig modéré a remporté un triomphe décisif sur le parti démocratique, et notamment sur le parti de Van Buren. Voici ce que contient la *Gazette de New York*, journal whig :

« Nous avons battu complètement le jacobinisme et son fidèle associé le Loco Focoisme. Le Van Burisme, qui est le résultat de deux autres ismes, est déchu à tout jamais; nous l'avons blessé au cœur. Les bons principes ont triomphé sur les abus. Notre candidat pour le sénat, M. Gulian Verplanck, a été élu à la majorité de plus de trois mille voix. D'après les nouvelles que nous avons reçues des autres parties de New-York, les résultats des élections n'y sont pas moins favorables; partout les whigs remportent la victoire. L'état de New-York a subi une véritable révolution, et les whigs sont en ce moment au pouvoir. Le nombre des électeurs qui ont pris part au vote, dans la ville de New York, n'a jamais été aussi considérable que cette fois-ci; on a compté 36,462 suffrages.

### HANOVRE.

HANOVRE, LE 25 NOVEMBRE.

Plusieurs professeurs de l'Université de Goettingue ont adressé au curatariat la protestation suivante contre le manifeste royal du 1<sup>er</sup> novembre dernier :

« Les soussignés se croient obligés en conscience de faire connaître respectueusement au curatariat leur opinion sur le manifeste royal du 1<sup>er</sup> novembre dernier. Malgré leur respect pour la personne du roi, les soussignés ne sauraient admettre que la constitution de 1833 soit illégale, parce que le roi Guillaume IV y a introduit avant la promulgation, certaines modifications non agréées par les états, car l'argument ne pourrait jamais atteindre que des dispositions spéciales, d'après cette règle de droit que ce qui est valable ne peut être annulé par ce qui ne l'est point : tel serait précisément le cas où la constitution léserait le droit des agnats, car on ne pourrait, sans méconnaître gravement la prérogative royale, poser en principe que la constitution ne peut être modifiée sans le consentement préalable des agnats.

« En ce qui concerne le reproche adressé à la constitution de 1833, de porter atteinte aux attributions de l'autorité royale, les soussignés feront remarquer que le manifeste royal du 26 novembre 1833 a principalement eu pour but de mettre les droits du souverain à l'abri de toute attaque; que la diète germanique ne l'a jamais blâmé sous ce rapport, et qu'au contraire, la constitution de 1833 a toujours été considérée dans le royaume comme très sage et très modérée.

« D'après ces considérations, les soussignés ne sauraient tolérer en silence que la constitution soit renversée par un coup d'état, sans réclamation de la part des concitoyens. Un devoir impérieux leur commande au contraire de déclarer qu'ils se considèrent toujours comme engagés par le serment qu'ils ont prêté à la constitution de 1833, et que, par conséquent, ils ne peuvent coopérer à l'élection d'un député de l'Université en vertu d'une autre constitution, ni regarder comme légale une assemblée d'états non convoqués conformément aux dispositions de la constitution de 1833. Si les soussignés, membres de l'Université, agissent isolément, ce n'est point qu'ils doutent que les opinions de leurs collègues soient conformes aux leurs, mais parce qu'ils ont voulu dès à présent se mettre à l'abri des conflits que chaque instant peut amener. En remplissant fidèlement leurs fonctions, ils ont toujours exhorté la jeunesse à se garder des exagérations politiques et à vouer un attachement inviolable au gouvernement de son pays. Mais le succès de leurs efforts dépend moins de leur mérite scientifique que de leur intégrité per-

sonnelle. Ils perdraient toute influence sur la jeunesse, du jour où ils se seraient joués de leurs serments.

• Signé : *Dhallmann, Albrecht, Jacob, G. Grimm, Gervinus, Ewald, Weber.*

### ALLEMAGNE — FRANCFORT, LE 29 NOVEMBRE.

On écrit de Dusseldorf, le 27 novembre :  
« Avant-hier a eu lieu en cette ville l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer d'ici à Elberfeld; on a décidé unanimement que les constructions devaient commencer immédiatement et être poussées avec toute la vigueur possible. »

— On écrit de Brunswick, le 23 novembre :  
« Nos états, assemblés seulement depuis le 20, ont adopté hier la proposition de déclarer que les états comptaient avec la plus grande confiance que le gouvernement ducal prendra dans ses rapports avec la confédération germanique, les mesures qui lui paraissent propres à amener le rétablissement du régime constitutionnel dans le Hanovre. »

— On écrit de Vienne, le 25 novembre :  
L'inauguration du chemin de fer du Nord a eu lieu aujourd'hui avec un immense concours de monde. La famille impériale y assistait; 130 personnes invitées et placées dans huit voitures ont fait le premier trajet jusqu'à Wagram, 3 lieues, en 23 minutes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 30 NOVEMBRE.

Dans la séance de la chambre des lords, hier soir, la discussion s'est ouverte sur la pétition présentée par le duc de Newcastle, relative à l'exclusion des catholiques romains du parlement, sur la motion de l'honorable membre, il a été donné lecture de cette pétition.

Lord Lorton a appuyé cette pétition en déclarant, qu'il n'était guidé par aucun esprit de parti, qu'il désirait vivement l'union de l'Angleterre et de l'Irlande; mais que cette union était mise en péril par suite du fatal système de concession; qui a mis une grande partie du pouvoir politique entre les mains d'hommes hostiles aux libertés civiles et religieuses, hostiles surtout aux constitutions protestantes du pays.

Le vicomte Melbourne a repoussé ces allégations, et a soutenu que les membres catholiques n'étaient nullement opposés à la liberté civile et religieuse, il a rappelé que ce système de concession a été résolu tout récemment par les trois branches législatives, et qu'il faudrait au moins une expérience de plusieurs années, pour reconnaître la nécessité de le modifier.

Lord Brougham, en répondant aux membres qui appuient la pétition, les a engagés à s'occuper sérieusement du bien-être du royaume, bien-être qui ne pourra jamais être assuré par des propositions analogues à celles que contient la pétition dont il s'agit.

La pétition est restée déposée sur le bureau et la chambre s'est ajournée.

— Dans la chambre des communes, lord G. Somerset a fait une motion pour nommer un comité spécial, chargé d'examiner jusqu'à quel point les intentions du bill de réforme sont éludées, par l'enregistrement des votes fictifs en Irlande. Cette motion a été adoptée.

M. Pryme a fait une motion tendante à introduire un bill pour l'abolition du grand jury en Angleterre et dans le pays de Galles. Cette motion a été rejetée par 196 voix contre 25.

— M. O'Connell a adressé au *Morning Chronicle* une très longue lettre sur le différend entre l'archevêque de Cologne et le gouvernement prussien, contre lequel il dirige les attaques les plus violentes. Il accuse le roi de Prusse d'avoir toujours exercé contre ses sujets catholiques, dans les provinces rhénanes, la persécution la plus acharnée, et de n'avoir tenu aucune des promesses qu'il leur avait faites lorsqu'il avait pris possession de ce pays. Après avoir décrit à sa manière la conduite de l'archevêque et celle du cabinet de Berlin, M. O'Connell termine ainsi : « J'espère que le public anglais ne restera pas tranquille. Je pense que les amis de la liberté religieuse et à quelle secte qu'ils appartiennent, devraient se réunir pour témoigner au vénérable archevêque leur sympathie de ses souffrances et leur exécration de l'esprit de persécution haineuse qui anime le despote prussien contre ses sujets catholiques, en violation de ses solennels engagements et des droits de conscience. Ce ne sera pas ma faute si de pareilles réunions n'ont pas lieu. »

— A Coolerry une vieille femme a été dévorée par un porc, cette malheureuse habitait seule dans une misérable cabane; elle était sujette à de fréquents accès de faiblesse et c'est dans un de ces paroxysmes que l'animal vorace s'était jeté sur elle et lui avait rongé le bras droit en entier; il avait aussi attaqué la face et lui avait mangé une partie des joues et le nez, quand par hasard des voisins sont entrés dans la cabane; témoins de ce révoltant spectacle, ils ont fait donner des soins à cette malheureuse qui a expiré quelques instants après.

— On écrit de Lisbonne, le 21 novembre.

Il est évident que les chartistes se préparent à une expédition semblable à la dernière; ils se sont rassemblés sur la frontière d'Espagne, sous le commandement du baron de Loiria, qui en offrant une prime de 40 dollars par homme, a réussi à attirer dans ses rangs environ 150 soldats. Néanmoins ses forces n'excèdent guère 500 hommes, dont la plupart sont officiers. On ignore comment il fait pour les payer, on suppose qu'un emprunt a été effectué secrètement en Angleterre, sous la garantie du gouvernement anglais, et la nouvelle que le duc de Terceira a eu une entrevue avec lord Palmerston, a donné lieu à cette supposition. On va même jusqu'à dire que 6000 hommes de troupes seront détachés de l'armée anglaise pour former une légion sous les ordres des chefs chartistes. Un tel secours leur assurerait la victoire sans doute, mais sans cela leur cause est plus désespérée que jamais. Le vicomte Das Antas est allé prendre le commandement de 1800 hommes d'infanterie et 300 de cavalerie pour disperser les chartistes, et il ne se fera pas scrupule de franchir la frontière si le gouvernement espagnol refuse de les désarmer et de les diriger dans l'intérieur.

Un exprès a été envoyé à Madrid pour cet objet et on attend la réponse. Le vicomte a aussi la mission d'attaquer les géralillas miguélistes dans les montagnes d'Estrella.

Il paraît que dans les Algarves, les troupes de la reine sont dans un grand dénuement; elles n'ont pas reçu de solde depuis cinq mois, et il n'existe aucun hôpital pour les malades et les blessés.

On n'a reçu aucun courrier d'Espagne depuis le 13, ce qui ferait supposer que les chartistes sont maîtres de la route de Madrid à Badajoz.

### FRANCE. — PARIS, LE 2 DÉCEMBRE.

On a arrêté hier dans la cour des Tuileries, vers trois heures de l'après-midi, un individu armé d'un pistolet. Le roi présidait dans ce moment le conseil des ministres.

Cet individu était un jeune homme qui peut avoir environ vingt-deux ans. Il fut conduit immédiatement par les gardes du chat-au-au poste du quai du Louvre et de là chez le commissaire de police. Il déclara se nommer Aymé (Jean). Sur la question qui lui a été faite au sujet du pistolet qu'on avait trouvé sur lui, il répondit qu'il voulait se suicider.

Le nommé Aymé a été conduit après un long interrogatoire à la préfecture de police. Il a été interrogé de nouveau ce matin par M. Gabriel Delessert.

Nous livrons ce fait sans commentaire à l'appréciation des lecteurs, espérant que la suite de l'enquête fera disparaître les bruits qu'on a cherché à répandre. (Corresp.)

— Deux officiers supérieurs du ministère de la guerre, ainsi qu'un officier de la maison du roi, sont partis en chaise de poste pour aller au devant du duc de Nemours, qui est attendu demain soir à Paris.

— La cérémonie funèbre qui doit avoir lieu aux Invalides pour l'enterrement du lieutenant-général comte de Damremont est définitivement fixée à mardi prochain.

(Journal des Débats.)

— Le *Temps*, qui le premier avait parlé de l'état de santé de M. Teste, comme donnant des alarmes à ses amis, dit qu'on a représenté à tort cet état comme inquiétant, et qu'il va beaucoup mieux.

— On annonce que M. le comte de Campuzzano, ambassadeur d'Espagne à Paris, va être remplacé par M. le marquis d'Espeja. Ce dernier est connu comme partisan du système de Toréno. M. Campuzzano est au contraire dévoué à la constitution de 1812. Ce fait semble devoir confirmer les bruits répandus depuis quelque temps d'une réaction dans la politique de l'Espagne.

— La division navale qui était en rade de Brest, et qui comme on sait, doit se rendre à St-Domingue, a enfin mis à la voile le 29 novembre. Elle se compose des frégates la *Didon*, commandée par M. Legrandais, et à bord de laquelle flotte le pavillon de M. le contre-amiral de la Bretonnière; la *Néréide*, commandée par M. Cosmao-Dumanoir, capitaine de vaisseau; et les bricks *Oreste*, commandé par M. Marc, capitaine de frégate, le *Griffon*, commandé par M. Olivier, capitaine de corvette; le *Nisus*, commandé par M. Montagnés de la Roche, capitaine de corvette; le *Cuirassier*, commandé par M. le comte de Gourdon, capitaine de corvette.

— Le *Diario di Roma* du 18, annonce la mort du cardinal Duria Paulfy, grand prieur de l'ordre hiérosolomitain, décédé à Rome à l'âge de soixante-cinq ans.

— Il y a un an, M. Chât-au-plârier, perdit à la barrière d'Enfer un portefeuille renfermant 22,000 francs de valeurs. Tous ses efforts pour retrouver cette somme furent inutiles.

Hier, il reçoit une lettre anonyme. Celui qui a trouvé l'argent a été trop honnête pour se l'approprier, mais pas assez généreux pour manquer l'occasion de monter un établissement dont le succès lui paraissait certain. Il annonce donc à

M. Château qu'il lui emprunte l'argent trouvé et qu'il lui en paiera dorénavant les intérêts à 6 p. c. de 3 en 3 mois: Il a joint 1,320 francs en billets de banque pour l'acquit de l'année échue.

— La malheureuse veuve du capitaine Chevrier qui s'est perdu dernièrement avec son navire sur la Floride, a donné aux préposés de service dans cette partie du port de Havre, un spectacle aussi touchant que pénible. Egarée par la douleur que venait de lui causer la nouvelle du sinistre, cette infortunée s'est transportée sur le rivage en cherchant à se cramponner aux restes du navire naufragé, et demandant son mari avec des cris de désespoir. Ce n'est qu'avec la plus grande peine que les préposés sont parvenus à arracher Mme. Chevrier aux flots dans lesquels elle voulait se précipiter.

— Nous trouvons dans l'Éclair des extraits de correspondances de Bone, ainsi conçus:

« La garnison de Constantine va être augmentée: 1<sup>o</sup> des isolés et détachemens rejoignant leurs corps et formant environ 400 hommes; 2<sup>o</sup> d'un escadron de chasseurs; 3<sup>o</sup> d'un régiment de ligne, le 26<sup>e</sup>, qui s'y rend de Merdjéz Hammar où il était resté d'abord. La garnison va se trouver ainsi portée à 4500 hommes bien approvisionnés.

« La garnison du camp de Merdjéz Hammar se compose du 17<sup>e</sup> léger, de 16 à 20 spahis, d'un détachement d'artillerie et d'un autre détachement du génie. La garnison de Guelma se forme du 23<sup>e</sup> de ligne qui détache deux compagnies à Hamman-Berda, petit camp sur la route de Nechmeja à Merdjéz Hammar. La garnison de Nechmeja est formée par la légion étrangère. Celle de Drean compte 400 hommes environ du 2<sup>e</sup> de ligne.

— On lit dans une lettre de Saint Pétersbourg:

Un événement bien important vient de se passer en Russie; quelques jours après les manœuvres de Woznessensk, le lieutenant général Mouraviev, aide de camp de l'empereur, commandant le corps d'armée de Bessarabie, a été remplacé dans son commandement et relégué à Wologda: la même mesure a frappé deux majors généraux du même corps d'armée.

On a d'abord attribué cette disgrâce au caprice de l'empereur, qui semble prendre son père pour modèle; mais, peu après, on a su que Mouraviev a été dénoncé au czar comme ayant formé le projet de vouloir, à la tête de son corps, lever l'étendard de la rébellion, imitant aussi l'exemple de son cousin Mouraviev Apostat, chef de la révolte de 1826, et de son cousin Artamon Mouraviev, colonel des hussards, aussi impliqué dans cette affaire.

Par suite de la destitution du général, une grande mutation a eu lieu dans l'armée de Bessarabie; plusieurs officiers supérieurs ont été envoyés dans les garnisons de Sibérie ou incorporés dans l'armée du Caucase, et ils seront remplacés par des officiers allemands.

Le général Mouraviev, qui est issu d'une des plus anciennes familles de la noblesse, a joui longtemps d'une grande faveur auprès du czar, qui le chargea de quelques missions délicates à Constantinople, ainsi que dans la Moldavie et la Valachie. Cette affaire préoccupe tous les esprits, et on y voit une preuve que les Russes désirent, eux aussi, un peu de liberté, et qu'ils ne sont pas si soumis à l'autocrate qu'on voudrait le faire croire. (Commercé.)

RUPTURE AVEC LE BEY DE TUNIS.

Un fait qui peut avoir de sérieuses conséquences, une insulte faite à notre pavillon à Tunis, parvient ce soir à notre connaissance par deux voies différentes, le *Sémaphore* et le *Garde National* de Marseille, du 27, qui tous deux nous arrivent en avance d'un jour.

Voici d'abord l'extrait du *Sémaphore*:

« Une maison de cette ville nous communique une lettre de Tunis, en date du 13 novembre, dont voici le résumé:

« Un malfaiteur, poursuivi par la justice tunisienne, parvient à se réfugier dans l'hôtel du consul de France. Sans respect pour l'inviolabilité de cet asile, l'officier de justice veut y pénétrer et en arracher le coupable. Malgré les plus énergiques représentations de la garde du consul, l'officier persiste et menace d'employer la force. Le consul, instruit de ces débats, ordonne qu'on s'empare de l'officier et qu'on le mette en prison, s'il refuse de se retirer.

« L'ordre est exécuté; aussitôt notre consul envoie auprès du bey son secrétaire pour réclamer une réparation; sur le refus du bey, le consul se rend lui-même dans son palais, mais après une conversation de plusieurs heures, le consul n'obtenant rien, s'est retiré, avec toute sa chancellerie, sur un vaisseau français qui était en rade.

« L'article du *Garde National* donne encore à l'affaire plus de gravité, car, selon cette feuille, l'insulte ne serait pas isolée:

« Une lettre de Tunis, du 16 courant, reçue par une de nos premières maisons de commerce, annonce qu'à la nouvelle de la prise de Constantine, plusieurs Français auraient eu à essuyer des avanies à Sfax et sur d'autres points du royaume de Tunis; un événement plus grave se serait passé à Tunis même. Un Arabe, poursuivi pour un délit, s'étant réfugié dans la maison du consul de France en aurait été arraché par la force. Le consul n'ayant pu obtenir réparation du bey, se serait embarqué sur l'*Hercule*, et aurait donné ordre à ses nationaux de venir le rejoindre.

« Extrait du *Garde National* de Marseille, du 28 novembre. Nos différends avec le bey de Tunis ont été promptement applanis. C'est du moins ce qui résulte de deux *post scriptum* sous la date du 17 novembre, à la lettre du 15 du même mois, que nous publions ci-dessous et qui contient tous les détails de la nouvelle que nous n'avons pu donner qu'en abrégé dans notre dernier numéro.

« Le navire du commerce qui a apporté à Marseille la lettre susmentionnée, a quitté Tunis le 17, peu d'instans après le retour du consul. Cela explique ce qu'il peut y avoir d'incomplet dans le dernier *post scriptum*.

« Du 17 novembre. P. S. Notre consul est toujours à bord du vaisseau ami

ral, mais tout fait espérer que le bey finira par donner satisfaction.

« 2<sup>e</sup> P. S. Le consul débarque à l'instant, nous ne savons pas encore quelle satisfaction il a obtenue. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 2.

La bourse a repris aujourd'hui son calme habituel: les affaires ont été très peu importantes; cependant il y a eu une réaction assez sensible sur le 3 et le 4 p. c.

Ordinairement à l'approche du coupon, la rente 3 p. c. est assez ferme et en voie de hausse; aussi la réaction d'aujourd'hui a-t-elle surpris les habitués de la bourse et on attribue cette baisse à quelque cause politique inconnue. On a fait courir le bruit à la bourse que l'on a fait arrêter hier dans le jardin des Tuileries un individu armé de pistolets chargés, et que cet homme avait l'intention d'attenter aux jours du roi. Ce bruit vague mérite confirmation; peut être, cependant, est-ce à cette cause que l'on doit attribuer la réaction sur la rente.

Les valeurs industrielles ont été fort peu remuées. On offrait les actions de la caisse Lafitte, celles de 1000 fr. à 1040 et celles de 5000 fr. à 5 fr. au-dessous du pair.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Perpignan, 28 novembre:

« Les carlistes ont levé le siège de Puyceda dans la nuit du 27 au 28, sur la nouvelle que Carbo était parti de Campredon le 27, pour les attaquer avec 2,400 hommes.

— On écrit de Bayonne, le 27 novembre:

« Soixante dix à quatre vingt individus soupçonnés d'en tenir des relations avec les carlistes, ont été arrêtés et emprisonnés à Tolosa et dans d'autres lieux occupés par les carlistes. Les carlistes, à leur tour, ont conduit à la citadelle de St. Sébastien un nombre égale d'individus réputés carlistes, pour répondre de la sûreté des premiers.

Les différends qui existaient sous le rapport commercial entre la Sardaigne et l'Espagne sont applanis. Le retour de don Carlos sur la rive gauche de l'Ebre et les instances des négocians génois ont contribué à décider le roi Charles-Albert à souscrire aux exigences du gouvernement de la reine.

— Une correspondance particulière de Madrid, publiée par le *Constitutionnel* et le *Bon Sens* de ce matin, dit qu'un nouveau ministère est sur le point de succéder au ministère actuel.

Voici le nom des personnages qui le composeraient: Martinez de la Rosa, ministre des affaires étrangères, président du conseil; Galiza, ministre de la marine; don Garonino Valdez, ministre de la guerre; Mon, ministre des finances; Garely, ministre de grâce et de justice; Moria Moscoso de Altamira, ministre de l'intérieur.

On disait en outre que le général Cordova avait été appelé à Madrid afin de se servir de lui pour obtenir s'il lui échouait, du moins la neutralité de la fraction parlementaire représentée par M. Olozaga; car malgré ses liaisons si connues avec le parti estatuiste, le général Cordova paraît avoir conservé des relations personnelles avec les amis de M. Olozaga.

— Les journaux de Barcelonne jusqu'au 21 novembre portent que le baron de Meer s'occupe avec activité des mesures qui doivent mener à sa fin la guerre de la Catalogne: on a déjà commencé à exécuter la levée de tous les célibataires ou veufs sans enfans de 17 à 40 ans, dont le service actif devra durer six mois.

Le 19, on a fêté à Barcelonne l'anniversaire de la reine Isabelle II: le capitaine général, après avoir reçu la visite des autorités civiles et militaires, des consuls étrangers, et des commandans et officiers des escadres alliées, ou a passé en revue la milice nationale et les troupes de la garnison.

— Les lettres de Madrid du 23 novembre ne confirment pas encore le changement du ministère dont parlaient deux journaux ce matin.

Non seulement on n'a pas encore accepté les offres du général Ramorino, mais il paraît qu'il a reçu l'ordre de quitter l'Espagne. C'est un nouveau symptôme de l'esprit qui prévaut dans les conseils de la couronne.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 3 DÉCEMBRE.

Lloyd bruxellois du 3 décembre. (trois heures.) — La réunion était fort peu nombreuse, les affaires sans aucune importance, et les cours ne sont pas autres que ceux de la veille. On a coté: belges 5 p. c. 111 3/8, 4 p. c. 94 1/4; Société Générale titres en nom fl. 800 A.; certificats au porteur émission de Paris 1700 A.; Société de Mutualité 1140 (114) A.; Banque de Belgique. 477 50 (147 3/4) P.; Actions-Réunies, 1058 75 (105 7/8) A.; Société de Commerce 1440 (144) A.; Sarslongchamps 1295 (129 1/2) A.; Lits militaires 1150 (115) A.

L'actif espagnol a fléchi, il est à 20 A., primes à un mois 20 1/4 dont 1.

Les actions du chemin de fer de Cologne ont subi la loi commune et n'ont donné lieu à aucune transaction, elles restent cotées à 1123 P. Nous apprenons de bonne source que dans toutes les souscriptions que la banque de Belgique ouvrira à l'avenir pour l'obtention d'actions dans des entreprises de chemins de fer, les certificats du chemin de fer de Cologne seront admises à y participer sur le même pied que les actions de la Banque de Belgique.

Lloyd du soir, 2 décembre. — Les valeurs financières et industrielles indiquées conservent leurs prix; celles du charbonnage de Sarslongchamps sont demandées à 12-5 (129 1/2); l'actif espagnol est délaissé; les certificats du chemin de fer de Cologne sont cotés 1423 P.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 20 (16 A) 18 P; chemins de fer de Cologne 1123 A; Banque Commerciale 119 1/2 (14 A) peu d'affaires.

LIEGE, LE 4 DÉCEMBRE.

Plusieurs journaux de Bruxelles signalent avec raison les absences systématiques de certains députés, quand se présentent des questions sur lesquelles ils ne veulent point se prononcer. Quelques fois il s'agit de voter une mesure dont on ne saurait, en conscience, contester la justesse ou la nécessité; mais son adoption peut déplaire à une certaine classe d'électeurs. Eh bien! pour éviter cet inconvénient, on ne se présente point à la chambre, lors de la discussion. D'autres fois, comme on a pu modifier ses opinions anciennes, ou

craind de se mettre en contradiction avec ses antécédens; d'autre fois enfin, on pousse la prudence plus loin, on se dit qu'un vote donné aujourd'hui peut lier pour l'avenir dans des questions analogues, mais qui auraient une autre application. La discussion des réclamations des cotonniers de Gand a servi à être circonspéct. Bien des députés n'auraient point pris part aux délibérations qui eurent lieu à cette époque, s'ils avaient su que leurs opinions d'alors pouvaient les compromettre quand il s'agirait de houilles, de draps et de verres. Si on s'était abstenu alors, les paroles prononcées maintenant auraient bien plus de poids et d'autorité.

Il est inutile d'insister beaucoup pour faire sentir combien les calculs de ce genre sont blâmables. Nous avons envoyé des mandataires à la chambre, non pour s'abstenir, mais, au contraire, pour prendre une part active à toutes les mesures législatives qui pourront être décrétées. Il faut aussi avoir le courage de ses opinions; il faut considérer, largement son mandat, et si la conscience nous dit qu'une mesure, bien que pouvant blesser certaines localités, a cependant une utilité générale, il faut savoir l'adopter quand même. M. de Langhe a fait à cet égard une belle et courageuse profession de foi; au commencement de la discussion de la loi de réforme douanière. Cet honorable député a dit en substance, que, ses opinions étant pour la liberté progressive du commerce, il se montrerait favorable à toutes les lois qui auraient pour but le développement prudent de cette même liberté, alors même que ses votes pourraient lui nuire dans l'esprit de ses commettans.

Une telle profession de foi, une telle conduite est d'autant plus belle qu'elle est rare à notre chambre, où, comme nous l'avons déjà tant de fois fait observer, les intérêts de localité sont presque tout-puissans.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

Au commencement de la séance de ce jour, la chambre des représentans a adopté à l'unanimité de 56 voix, un projet de loi tendant à détacher de la commune de Suralée (arrondissement et province de Namur) le hameau de Arley-Falaise et à le réunir à la commune de Rhisne.

La chambre a repris ensuite la discussion du budget de la justice. L'allocation du crédit de 400,000 fr. pour premier cinquième dans la dépense pour la construction d'un palais de justice à Bruxelles, a donné lieu à un long débat. MM. De mannet de Bismé, et Dubus aîné ont appuyé la motion d'ajournement faite par M. Dumortier. MM. le ministre de la justice, de Bahr, de Brouckere, Dolez, Polléus et Gendebien, ont combattu cet ajournement, et ont fait ressortir non seulement la nécessité mais l'urgence qu'il y avait à adopter le projet du gouvernement. La majorité de la chambre s'est rendue à leurs raisonnemens, et après le rejet de l'ajournement, le crédit de 400,000 francs a été voté par 40 voix contre 30.

Au chapitre relatif aux prisons, M. Andries, a insisté sur l'extension du système pénitentiaire cellulaire, et a proposé d'allouer au budget, une somme de 400,000 frs. au lieu de 200,000 fr. que demande le ministre. M. Ernst a fait remarquer qu'il ne pouvait avancer que progressivement dans la voie des améliorations, et qu'il n'avait pas demandé une somme plus forte, parce qu'il faut que les dépenses ne dépassent pas les recettes. M. D. s'est à son côté présenté quelques observations contre le régime cellulaire, qui, suivant lui offre beaucoup de dan ger. La chambre s'est séparée sans prendre aucune décision sur cet objet. Lundi elle s'occupera du second vote du projet relatif à l'école militaire.

Les journaux anglais du 1<sup>er</sup> décembre sont sans nouvelles intéressantes de l'intérieur; mais ils contiennent des extraits de journaux américains qui sont de la plus haute importance. Dans les élections pour le Sénat qui viennent d'avoir lieu, le gouvernement de Van Buren a éprouvé un échec complet. (Voir la rubrique *Etats-Unis*.)

— Nous apprenons des Flandres que la construction du chemin de fer de Gand à Bruges se poursuit activement malgré l'obstacle des pluies. Les ponts sur l'Escaut à Gand, sur le Lys à Sneepe et à Tronchiennes ne tarderont pas à être achevés. Les ponceaux et quelques ponts terminés de Gand à Beerehem, ainsi que le terrassement. Déjà 7 ateliers sont élevés pour la pose des rails, savoir: de la Lys à Sneepe, 2510 mètres et de Sneepe à Tonchiennes, 2000. On compte sur l'inauguration pour la fin de mai.

La réouverture de l'École normale primaire n'est pas encore annoncée. On nous semble que cet objet est cependant urgent, et nous désirerions que le Conseil communal, auquel le règlement de cette institution est soumis, voulût s'en occuper prochainement.

Les dépenses que nécessitera cette école sont réparties entre la ville de Liège et la province; celle-ci y participerait, d'après les bases proposées par le Comité de surveillance de cet établissement, pour une somme de fr. 1500. La part contributive de la ville serait de plus de fr. 2000.

Une somme de fr. 4500 serait répartie en bourses et demi-bourses, sur la somme de fr. 6000 allouée à cette école par le Conseil provincial. Un grand nombre d'insultateurs, ou de jeunes gens aspirant à le devenir, se sont déjà adressés à la députation permanente pour en jouir. La députation s'est réservée la collation de ces bourses.

Si les cours de l'École normale primaire, réorganisée doivent s'ouvrir le premier janvier prochain, il serait temps de faire les annonces préliminaires, d'autant plus qu'aucun élève n'y sera admis qu'après avoir subi un examen préalable, constatant qu'il possède les connaissances nécessaires pour en suivre avec fruit les leçons.

Le projet de loi sur l'École militaire divise les cours qui y seront donnés en cours obligatoires et cours facultatifs.

La chambre des représentans a rayé de la liste des cours obligatoires celui de *grammaire française* et y a substitué l'enseignement du *flamand*. Nous pensons qu'elle n'a pas bien compris ce que c'est qu'un cours obligatoire.

On appelle ainsi, en style universitaire, un cours sur lequel les élèves sont appelés à subir un examen. Or, le flamand n'est point un langage scientifique, qui a sa grandeur et ses principes définitivement fixés. C'est, qu'on nous pardonne l'expression, un patois, dont la connaissance pratique peut être fort utile, mais qui ne peut devenir l'objet d'études théoriques.

Nous ne contestons pas l'utilité que peuvent avoir des officiers d'infanterie et de cavalerie à se faire comprendre en flamand de ceux de leurs soldats qui ne connaissent que cet idiôme. Mais il fallait ranger cet enseignement au nombre des cours simplement facultatifs, d'après les réglemens que le gouvernement jugerait à propos d'arrêter.

Si nous sommes bien informés, la députation du conseil est rendue hier chez M. Jamme, et a exprimé, par l'organe de M. Piercot, les regrets du conseil et des administrés et s'est attachée par tous les moyens de persuasion à le faire revenir de sa résolution. Plusieurs membres, touchés jusqu'aux larmes, ne pouvaient laisser à notre honorable bourgmestre aucun doute sur la sincérité de ces regrets; il aurait cédé à des instances aussi pressantes si d'autres considérations que celles de famille ne l'avaient forcé à persister.

M. Piercot, apercevant sur les traits de notre honorable bourgmestre une réponse négative, l'engagea à ne pas se prononcer immédiatement. M. Jamme de son côté, dans l'émotion qu'il éprouvait en recevant ces témoignages de haute estime et d'affection de plusieurs de ses collègues et amis, hésitait à donner sa réponse définitive, mais toutefois il a fini par déclarer qu'il était obligé de maintenir sa démission.

MM. Wasseige, Fleussu et Forgeur, ont été nommés pour rédiger un projet d'adresse aux chambres relativement à la loi du jury.

Ont été nommés préposés aux bureaux de Ste. Walburge et du pont Maghin, les sieurs Thoelen et Lambert, et surnuméraires les sieurs Copanne, Guilt et Reynders.

M. Scheindeler, receveur de Grivegnée, a été nommé par le conseil communal dans la séance à huis clos du 2 décembre, vérificateur de la comptabilité.

Par arrêtés royaux du 1<sup>er</sup> décembre:

Sont nommés: Juges au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Namur: Le sieur E. Stevait de Blochausen, substitut du procureur du roi près le même siège; le sieur P. J. Mal-voé, avocat et juge suppléant près ledit tribunal; le sieur G. A. D. Labarre, juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de St. Hubert, substitut du procureur du roi près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Namur, le sieur D. M. Smets, substitut du procureur du roi près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Dinant.

Le sieur A. F. V. Lefebvre, docteur en droit et candidat notaire à Theux, est nommé notaire à Sart, canton de Spa, arrondissement de Verviers, en remplacement du sieur Beaupain, démissionnaire.

On écrit de Minden, le 23 novembre: Hier est arrivé ici l'archevêque de Cologne, qui a été arrêté pour s'être mis en opposition avec le gouvernement; il paraît qu'il restera ici; une surveillance sévère sera établie pour l'empêcher de communiquer à l'extérieur.

La pièce suivante a été publiée à Cologne: Par suite de ma publication du 21 de ce mois, je fais connaître par les présentes que M. le Doyen capitulaire D. Jean Hüngen a été élu à l'unanimité, le 27 de ce mois, par l'illustre chapitre métropolitain, administrateur capitulaire de l'archevêché de Cologne, et que ce choix a été aujourd'hui approuvé par le gouvernement.

Coblence, le 29 novembre 1837.  
Le président suprême des provinces rhénanes.  
VON BODELSCHWINGH.

CONSEIL COMMUNAL.

Présidence de M. Piercot.

Séance du 2 décembre. — Absens: MM. Jamme, Capitaine, Tombeur et Cox.

Le procès verbal de la réunion du 25 novembre est approuvé.

Voici les communications faites par M. le président:

1. Projet d'un nouveau règlement pour les distilleries, proposé par le directeur des taxes municipales.
2. M. Closset donne sa démission des fonctions de membre du conseil communal.
3. Demande de majoration de traitement du professeur de dessin au collège.
4. Demande d'indemnité de M. Deville-Thiry à titre de frais de bureau et d'administration de l'école industrielle.
5. Demande du ministre du culte protestant, tendante à obtenir une indemnité de logement.
6. La société d'horticulture demande une majoration de subside.

M. Piercot donne en outre lecture d'une lettre de M. Jamme conçue en ces termes:

Au conseil communal de Liège.

Messieurs, Pour me conformer à ce que prescrit la loi communale, j'ai l'honneur de vous informer que le 26 du mois de novembre j'ai prié le roi de recevoir ma démission de mes fonctions de bourgmestre.

En renouant aux fonctions honorables que je devais à la confiance de mes concitoyens et à celle du roi, je considère comme un devoir d'expliquer les motifs de ma conduite.

Dans les temps difficiles chacun se doit à son pays; c'est cette pensée qui m'a déterminé, à un âge avancé, déjà, à ne pas rester spectateur inactif des événements de 1830; mais ce qui alors était un devoir, a cessé de l'être aujourd'hui, que mes soins sont loin d'être indispensables.

Les causes graves qui m'avaient déterminé, il y a deux ans, à offrir ma démission, qui lors des dernières élections, s'étaient opposées à ce que j'acceptasse la candidature, du conseil qui m'était offerte, sont les mêmes qui m'obligent aujourd'hui à renoncer à mon honorable mandat: le temps a pu rendre ces causes que plus puissantes encore.

Ce n'a jamais été qu'en faisant des sacrifices de toute nature et à l'aide d'un travail forcé, qui souvent a compromis ma santé, que je suis parvenu à m'acquitter des soins qui m'étaient imposés. M'être un terme à ces sacrifices est maintenant pour moi, envers ma famille, un devoir sacré dont il n'est plus permis de différer l'accomplissement. Mon âge déjà

avancé, l'affaiblissement de ma santé et des intérêts divers dont ce n'est pas ici le moment de vous entretenir, en déterminent l'époque d'une manière impérieuse.

Je renonce donc à mes fonctions, parce que je sens toute la difficulté d'en concilier l'entier accomplissement avec celui d'autres devoirs non moins importants.

En me retirant, j'éprouve une émotion trop profonde et trop vive pour que je cherche à l'exprimer; elle ne peut être bien comprise que de ceux sur la pensée desquels les idées d'ordre et de bien public exercent leur entraînante puissance.

Ce que je regrette de la position à laquelle je renonce, ce ne sont pas les honneurs qui en reviennent, mais les occasions de faire le bien qu'elle offrait.

Pendant plus de sept années, souffrez que je le dise moi-même, toutes mes pensées ont été pour le bien-être de ma commune; les preuves de confiance qu'on m'avait données m'avaient fait contracter l'engagement avec moi-même, un engagement de conscience auquel je ne pense pas avoir manqué encore.

Après avoir traversé les temps les plus difficiles, au moment où la ville va jouir des utiles améliorations qui s'introduisent journellement dans l'administration, au moment où tant d'importants travaux vont l'embellir et l'élever à un si beau rang, c'eût été une bien douce récompense de continuer à présider à ses destinées. Mais je dois y renoncer. Loin de moi toute idée de vanité ou d'ambition qui me dériverait à conserver les honneurs attachés à la magistrature, lorsque le temps ou les forces manqueraient pour en remplir les obligations.

En rentrant dans la vie privée, j'emporterai des souvenirs qui me seront une compensation aux sept années que je viens de donner aux affaires publiques.

Je reste par la pensée associé à tous vos travaux, et je forme, messieurs, le vœu le plus ardent de les voir toujours couronnés d'un entier succès.

M. Piercot s'exprime à peu près en ces termes:

« Il ne m'appartient pas de combattre les motifs de haute convenance sur lesquels s'appuie M. Jamme. Sa retraite, si elle doit s'accomplir, laissera de longs et douloureux regrets dans le conseil et dans le public. Quant au collège échevinal, il laissera un vide qu'il sera difficile de remplir; si ami affectueux de chacun de nous, il nous encourageait dans les travaux pénibles de l'administration journalière. »

M. Lefebvre propose d'adresser au Roi une requête tendante à prier Sa Majesté de ne point accepter la démission de M. Jamme, et, dans le cas où le conseil accueillerait cette proposition, de charger M. Piercot et six membres du conseil de se rendre chez M. Jamme pour lui en donner communication.

M. Forgeur s'exprime à peu près en ces termes:

« Sous le rapport politique, le plus important selon moi, j'ai été profondément peiné de la résolution prise par M. Jamme. Quelque impérieux qu'aient pu être ses motifs, il ne devait pas, au moment où les camps sont encore en présence, occasionner par sa démission la joie de ceux qui voudraient voir la désunion dans le parti libéral. Ce n'est pas, ajoute-t-il, l'occasion pour le conseil d'exprimer ses regrets, mais bien d'engager la députation qui se rendra auprès du bourgmestre de lui tenir un langage ferme, et de lui faire comprendre que les circonstances actuelles réclament de lui de nouveaux sacrifices. Quoique divisé par son opinion sur les affaires d'intérieur, le conseil marchera toujours comme un seul homme, lorsqu'il s'agira de matières politiques. »

La proposition de M. Lefebvre est admise à l'unanimité. Les six membres composant la députation seront ceux qui ont obtenu le plus de voix dans les élections communales.

M. Piercot donne ensuite lecture de la lettre par laquelle M. Closset donne sa démission de conseiller, ses affaires le forçant à transférer son domicile à Bruxelles.

M. le président, après avoir rappelé les titres de M. Closset à la reconnaissance publique, propose de lui exprimer les regrets vifs et sincères que sa retraite fait éprouver au conseil.

Le conseil adhère à cette proposition dont il sera fait mention au procès verbal. Sur la demande de M. Constant, l'urgence est déclarée pour l'examen d'un nouveau règlement sur les distilleries. Il est admis à l'unanimité et sera mis à exécution au 1<sup>er</sup> janvier 1838.

Sur la demande de M. Lambinon, l'urgence est déclarée: 1<sup>o</sup> quant à l'approbation d'un devis estimatif (983 fr.) relativement à quelques travaux pour la construction d'un bassin et la clôture des serres à l'université;

Le fonds sera pris sur le crédit de 20,000 fr. porté au budget de 1837, pour l'université. — Adopté.

2<sup>o</sup> Pour la confection par économie des réparations à la toiture sans l'exécution de laquelle les toits s'écrouleraient; les autres travaux commenceront au printemps.

Le collège est autorisé à faire réparer la toiture par économie.

Le conseil donne un avis favorable sur la délibération par laquelle la commission des hospices demande à être autorisée à louer pour le terme d'un an la maison Sauveur, afin d'y placer les orphelins, la partie achevée ne pouvant être habitée sans danger. Il sera possible alors de continuer les constructions.

M. Lambinon fait, au nom de la commission des travaux publics, le rapport sur le choix d'un emplacement pour la construction de nouvelles prisons et sur le mode de construction à adopter.

Deux terrains sont proposés: les Bayards et le dos Fanchon (en face du passage d'eau qui, du quai St. Léonard, conduit au Barbou).

Le conseil, sur la proposition de la commission, décide qu'il sera donné au ministre de la justice un avis favorable à ce dernier emplacement.

Le collège des bourgmestre et échevins appuie la requête de M. Sansé, tendante à obtenir actuellement le 2<sup>e</sup> tiers du subside théâtral, qui n'est exigible que le premier janvier 1838.

La demande est accueillie à l'unanimité, moins M. Wasseige. On adopte à l'unanimité le règlement pour les omnibus et voitures de places.

THEATRE.

Nous avons vu avec plaisir que le spectacle d'hier avait attiré une assemblée assez nombreuse. La *Comtesse du Tonneau*, joli vaudeville, et la *Prise au Serment*, semblaient avoir vaincu l'espèce d'apathie qui semble s'être emparé d'une partie des amateurs de spectacle. Nous pouvons prédire qu'à la représentation de ce soir, l'assemblée ne sera pas moins nombreuse; la composition du spectacle ne nous

permet pas d'en douter, et surtout l'apparition sur notre scène de l'acteur Lherie, premier comique du théâtre des Variétés à Paris, qu'une grande réputation précède. En effet, qui ne voudra, dans une même soirée, entendre une œuvre de Rossini, une pièce dont Lherie est auteur, et dans laquelle il remplira quatre rôles différents qu'il a créés à Paris, et enfin deux autres vaudevilles que nous n'avons pas encore vus.

Mais nous devons l'avouer, ces quelques recettes abondantes, qui viennent, de tems en tems, alimenter la caisse du directeur, sont bien loin de lui fournir les moyens de faire face aux besoins de son administration, et ne suffisent point pour établir la balance entre la recette et la dépense. C'est là un fait qu'il n'est plus permis de révoquer en doute; déjà quelques pensionnaires fortement rétribués et convaincus de cet état de choses, ont consenti à une diminution sur leurs appointements, et notre conseil communal tout entier, vient d'accueillir la demande de M. Sansé, tendante à obtenir tout de suite le 2<sup>e</sup> tiers du subside théâtral qui n'était exigible que pour le premier janvier prochain.

Ce sont là des mesures qui peuvent retarder une catastrophe, mais qui ne sauraient la prévenir; aussi sommes-nous informés que plusieurs abonnés, convaincus aussi du déplorable état des choses, se sont montrés disposés à accorder au directeur un dimanche ou deux de plus par mois, pour jouer abonnement suspendu; déjà dans une pareille circonstance, MM. les abonnés se sont montrés généreux envers une autre direction, qui, certes, l'événement l'a prouvé, en était bien moins digne que celle de M. Sansé. Ce sacrifice, qui paraît considérable au premier abord, se réduirait pourtant à peu de chose aujourd'hui, nous n'avons plus que trois mois d'abonnement; par conséquent six représentations à son bénéfice pourraient sauver notre direction d'une ruine certaine; aussi faisons nous des vœux pour qu'elle les obtienne.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi 4, 3<sup>e</sup> représentation du 4<sup>e</sup> mois d'abonnement. — 1<sup>re</sup> représentation de M. Lherie, 1<sup>er</sup> comique du théâtre des Variétés à Paris. — 1<sup>re</sup> représentation de: L'ART DE NE PAS MONTER SA GARDE, vaudeville, en 1 acte par MM. Lherie et Barthélemy. M. Lherie, un des auteurs de l'ouvrage, remplira les 4 rôles différents qu'il a créés à Paris. — 1<sup>re</sup> représentation de FOLBERT et SOLYDON, vaud. en 1 acte, par MM. Hamme et Halery. M. Lherie remplira le rôle de Solydon le dilettant qu'il a créé à Paris, chantera plusieurs morceaux et un pot-pourri nouveaux de M. Adam. — 1<sup>re</sup> représentation de: L'ETABLISSEMENT A ALGER, opéra bouffon en 4 actes, musique de Rossini. — VAUGLAS ou le MENAGE D'UN SAVANT, vaudeville en 1 acte.

ANNONCES.

A VENDRE un BON CHEVAL propre à la selle et le TILBURY. S'adresser n. 855, place du spectacle, de 9 à 11 heures pu matin. 2225

PIANOS A VENDRE, rue de l'Université, n. 231. 2234

QUARTIER remis à neuf, à LOUER, rue Hors-Château, n. 478. S'y adresser. 2229

BEAU QUARTIER A LOUER à des personnes tranquilles rue sur la Fontaine, n. 193, près du pont d'Avroy. 2217

On désire TROUVER UN LOCAL, on de grandes Chambres, propres à y ETABLIR DES METIERS A TISSER. S'adresser fond St. Servais, N. 146, ou Vinave d'He, N. 38.

De BONS OUVRIERS MONTEURS et AJUSTEURS peuvent se présenter à la Fabrique de FER d'Ongrée, où ils seront payés selon leur capacité. 2121

APPARTEMENT GARNI OU NON, avec remise et écurie, à LOUER à St. Laurent, n. 1083. Au même n.°, une QUANTITE de FRUITS FINS à VENDRE, ainsi qu'un DROUSKI avec cheval et harnais.

BELLE VENTE DE BOIS BLANC.

Le 8 DÉCEMBRE 1837, à MIDI PRÉCIS, il sera vendu publiquement, par le ministère du notaire FARCY, une QUANTITE de BOIS BLANC, à la PAIX-DIEU, commune de Jehay-Bodegnée, à un an de CRÉDIT. 2195

3000 FRANCS A PLACER EN RENTE PERPÉTUELLE,

A 4 p. 0/0 sur bonnes hypothèques; S'adresser (lettres affranchies), au notaire MOXHON, rue Hors Château, n. 482, à Liège. 2201

A LOUER de suite UNE MAISON BIEN RESTAURÉE, composée de huit pièces à feu, Grenier, Cour, Citerne et Vergers sise rue Pierreuse, n. 201. S'adresser rue Mont St. Martin, n. 652. 2218

A VENDRE

50,000 JEUNES CHÊNES DE 6 A 16 ANS, propres à toute espèce de plantation, ou à faire des cerceaux de toute grandeur.

A conduire sur la chaussée de Diest à Hasselt. S'adresser au Moeninxhof, commune de Herck la Ville. 2181

LA VENTE DE LIVRES

De Jurisprudence, Littérature, Médecine, Sciences, etc.; qui devait avoir lieu les 7 et 8 décembre courant, par le ministère du notaire BIAR, EST POSTPOSÉE et sera annoncée ultérieurement. 2230

VENTE D'ALBATRES.

JEUDI 14 décembre, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères D'UNE SUPERBE COLLECTION D'ALBATRES OUVRÉS. Venant directement de la Toscane, consistant en coupes polies d'agate, vases de diverses formes, etc. 2237

**EN CHARGE A ANVERS.**



Pour Montevideo et Buenos-Ayres, le beau brick belge WINDHARD, capitaine RUNRDS; ce navire neuf, doublé en cuivre, partira le 20 décembre et prendra des passagers et marchandises.

**POUR TRIESTE.**

Le beau brick belge BRUXELLOIS, capitaine DE VRIES, pour partir le 10 décembre.

**POUR SMYRNE, CONSTANTINOPE ET ODESSA.**

Le beau brick belge VILLE DE BRUXELLES, capitaine ZARGDRAGER, pour partir le 12 décembre.

**POUR LIVERPOOL.**

La goelette nationale PHENIX, pour partir le 15 décembre. S'adresser pour plus amples informations au consignataire desdits navires, M. H. SERIGIERS, commissionnaire, à Anvers. 2174

**BELLE VENTE D'ARBRES.**

JEUDI, 7 DÉCEMBRE 1837, A UNE HEURE DE L'APRÈS DINÉE.

Chez le sieur MICHALE, au Rida, commune de VOTEM, le notaire MOXHON, vendra aux enchères UNE QUANTITÉ DE BEAUX ARBRES SUR PIED.

Croissant audit lieu, essences de saules, Frênes, Ormes, Peupliers de Canada et du pays et autres Bois Blancs, propres à faire des Billes pour le chemin de fer et extrêmement convenables pour les houillères.

Tous ces arbres sont de belle croissance et d'une grosseur extraordinaire.

La vente aura lieu ARGENT COMPTANT.

**BOULANGERIE MILITAIRE**

DE LIEGE.

LE 15 DÉCEMBRE PROCHAIN, A 11 HEURES DU MATIN,

L'intendant militaire procédera à L'ADJUDICATION DE LA FOURNITURE,

**DU BOIS,**

FAGOTS DE CHÈNE ET BUCHES DE SAPIN:

Nécessaire pour le chauffage des fours de la boulangerie militaire de Liège, pendant l'année 1838.

Les soumissions pour cette fourniture devront être sur timbre, accompagnées de certificats de solvabilité, conformément au cahier des charges; toutes celles qui ne seraient pas dans les formes voulues, ou présentées plus tard que l'heure fixée, seront refusées.

On peut dès à présent prendre connaissance des échantillons et du cahier des charges au bureau de l'intendant susdit, rue du Pot d'Or, n. 656, à Liège.

Liège, le 2 décembre 1837: 2227

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

**ADMINISTRATION DES DOMAINES ET FORÊTS,**

5<sup>e</sup> MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de la coupe de TAILLIS de l'ordinaire 1838, dans la forêt de HARRE, située sur la commune de HARRE, province de Luxembourg, aura lieu le LUNDI onze décembre 1837, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé, et à St Trond au bureau du maître particulier des forêts et de ladite société. 2203

**AVIS.**

La commission d'Agriculture de la province de Liège, en exécution de l'article 24 du règlement du 28 juin 1818, porte à la connaissance du public qu'elle se réunira le 11 décembre prochain, à dix heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement, rue Agimout, à Liège, et que toute personne qui y aurait intérêt, peut lui adresser ses demandes, ou les propositions qu'elle croirait utiles.

A Liège, le 17 novembre 1837.

Par la commission: Le secrétaire, BEAUJEAN.

**PROVINCE DE LIÈGE. — AVIS.**

Les personnes qui voudraient obtenir l'emploi d'architecte provincial, sont invitées à remettre à l'administration provinciale de Liège, avant le 15 décembre prochain, leur demande avec les titres dont elles croiraient devoir l'appuyer. Liège, le 14 novembre 1837.

**VILLE DE LIÈGE.**

Le collège des bourgmestre et échevins informe les créanciers inscrits au grand livre de la dette constituée de la ville qu'il sera fait vers la fin du mois de décembre prochain un amortissement de cette dette à concurrence de la somme de frs. 40,919 93 c. montant de l'allocation portée à cet effet au budget de 1837 sous l'article 209. Ceux des créanciers qui voudront obtenir la préférence pour le remboursement de leurs inscriptions au moyen d'un sacrifice, devront remettre leurs soumissions avant le 21 décembre au bureau de la comptabilité municipale.

Des modèles de soumissions seront délivrés gratis au dit bureau. Il est entendu que le sacrifice doit être fait sur le capital, outre l'abandon des intérêts de l'échéance courante.

L'ouverture des commissions aura lieu le 21 décembre à trois heures de relevée dans la salle du conseil communal.

Le 21 du même mois, à la même heure et au même local, un tirage au sort sera fait entre toutes les créances non amorties pour déterminer les actions qui participeront à l'amortissement à concurrence de la somme disponible après les remboursements soumissionnés. Il sera aussi procédé le 28 dudit mois de décembre, même heure et même local à un tirage au sort entre les actions de l'emprunt de 3,000,000 francs pour travaux publics, à l'effet de désigner les trois inscriptions de mille francs qui doivent être amorties cette année.

L'hôtel-de-ville, le 29 novembre 1837. Le président, Louis JAMME.

**BOURSES.**

PARIS, LE 2 DÉCEMBRE.

Cinq pour cent	107 25	Esp. D. diff. s. int.	2 1/2
Trois pour cent	80 50	DI. pas. s. int.	2 1/2
Act de l. B. de Fr.	99 85	Belg. Emp. 1831	150 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 85	Banque de Belg.	1530 1/2
Rep. Ardoin 1834	20 7/8		

LONDRES, LE 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE.

3 <sup>e</sup> p. consolidés	93 3/8	Espagne. Cortès	20 1/2
Bel. m. 1832 C. D.	102 1/2	Dilérées	7 3/4
Holl. Dette active	54 3/8	Passives	4 5/8
Portugais, 5 p. c.	29 3/4	Russie	2 1/2
Id. 3 p. c.	19 1/4	Brsil. Emp. 1834	79 1/2

AMSTERDAM, LE 2 DÉCEMBRE.

Holl. Dette active	101 3/8	Inscr. au gr. livre	66 7/8
Dito 2 1/2	53 3/8	Certif. à Amst.	100 1/2
Dilérée	100 1/2	Pologne. L. n. 500f.	114 1/4
Billet de change	22 7/8	Lois de Bd. 50 f.	114 1/4
Syndic. d'amort.	93 5/8	Espagne. E. Ard.	49 7/8
3 1/2	22 1/2	Dito grd.	19 1/2
Soc. de comm. P. B.	172 1/2	Dette différ. anc.	100 1/2
nouvelle.	104 5/8	nouv.	100 1/2
Russie, H. et C. 5	104 5/8	passive.	100 1/2
1829, 5	103 7/8	Autriche. Métal. 5.	100 3/4

ANVERS, LE 2 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	103 1/2	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/4	P
Det. différ.	47 3/4	STATO. Lev. 1832.	101 1/4	P
Emp. de 48 mill.	101 3/4	An. 1834.	98 1/4	A
HOLL. Dette active	100 1/2			
Rentieremboursab.	97 1/2			
AUTRICHE. Métall.	105 1/2			
Lois de fl. 100.	100 1/2	Amst., c. jours.	112 3/4 av.	
de fl. 250.	100 1/2	Rotterdam, Idem.	112 av.	
de fl. 500.	100 1/2	Paris, Idem.	118 av.	
Poloc. Lots fl. 300.	118 3/4	2 mois.	518 1/2 p.	
fl. 500.	118 1/2	Cond. p' Est. c. j.	40 1/2	
BRÉSIL. E. à L. 1831	78 7/8	2 mois.	39 1/2 1/2	
ESPAG. Emp. 1831	20 1/2	Francfort, cs. jrs.	118 1/2	
D. diff. 1834.	2 1/2	3 mois.	118 1/2	
Dit. p. 1834.	2 1/2	Bruxelles et Gand	118 1/2	
Dette diff.	6 1/8			

**RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 2 DÉCEMBRE 1837.**

L'Active espagnole a été sans variation à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 20 1/8 et reste 20 argent au comptant. Primes à un mois 20 3/8 dont 1/2 papier. On a fait peu d'affaires. Banque Commerciale d'Anvers ouv. 110 1/4 et reste 110 papier. Chemin de Cologne fr. 1425 papier.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 3 DÉCEMBRE. (2 heures du soir)

FONDS PUBLICS		ACTIONS	
Emp. Rots. 5 p. c.	102 3/4	Soc. génér. en fl.	800 A
3 m. 4 p. c.	94 1/4	em de Paris.	1700 A
Espagne. D active	20 1/2	Société de Com.	144 1/2 P
fin cour.	20 1/2	Banque de Belg.	147 3/4 P
diff. 1830	—	Société nationale.	128 1/2 A
1835	—	Mutualité industr.	144 1/2 A
Det. pass.	—	Actions réunies.	104 7/8 A

Vienne, LE 25 NOVEMBRE.

Métalliques, 105 3/8. Actions de la Banque, 1115 1/2. Imprimerie de J.-Bie. Nozzenz, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.

**AVIS POUR SURENCHERIR.**

Suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> RADELET, notaire à Ougrée, le 27 NOVEMBRE 1837,

**LES IMMEUBLES ci-après désignés,**

Situés en la commune de Seraing-sur-Meuse, et dépendans de la ferme Fossoul, ont été adjugés, SAVOIR :

CONTENANCE.	LIEUX DITS.	NATURE.	PRIX.	CONTENANCE.	LIEUX DITS.	NATURE.	PRIX.
He. ar. cent			FRS. C.	He. ar. cent			FRS. C.
11 17	Au Village.	Terre.	1450	17 44	Thier des Raves.	Terre.	350
11 16	Id.	Id.	1300	44 44	Id.	Id.	150
11 16	Id.	Id.	1000	20	Id.	Id.	200
11 16	Id.	Id.	1000	17 44	Il.	Il.	150
06 78	A la Chaussée.	Jardin.	1500	02 10	La Troque.	Id.	1300
06 78	Id.	Id.	1250	00 40	Id.	Id.	1350
80 85	Hez-Champ.	Terre.	5100	17 44	Id.	Id.	450
87 50	Au Chera.	Id.	5000	09 20	Id.	Id.	225
47 50	Id.	Id.	1200	06 45	Id.	Id.	60
78	Id.	Id.	4400	07 75	Id.	Id.	60
73	Id.	Id.	4400	29 70	Les Holatrics.	Id.	605
43 60	Grand Enclos.	Id.	1350	30	Id.	Id.	400
43 60	Id.	Id.	1000	29	Id.	Id.	400
43 60	Id.	Id.	700	29	Id.	Id.	400
43 60	Id.	Id.	700	97	Id.	Id.	1200
43 60	Id.	Id.	700	02 40	Id.	Id.	1500
43 60	Id.	Id.	700	15 52	Au Gey.	Id.	250
43 60	Id.	Id.	700	15 53	Id.	Id.	200
43 60	Id.	Terre et pâtur.	850				

On peut surenchérir ces BIENS d'un vingtième, jusqu'inclus le 5 DÉCEMBRE courant, par acte à passer devant ledit notaire. 2228

**Grande Seigneurie de Weinwartshof**

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V.

Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI-MILLION 4150 FLORENS, composés en numéraires de

ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera IRRÉVOCABLEMENT ET DÉFINITIVEMENT

le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions et trois gratis, dont deux vertes richement dotées.

En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, on recevra les conditions les plus avantageuses.

L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ et Comp<sup>e</sup>, Maison de Banque à MAYENCE, s. l. Rhin